

PROGRAMME

SÉMINAIRE INTERNE PLATEFORME RSE
Volet sociétal de la loi PACTE *
12 Mars 2024 | 14h30 - 17h30
20 Avenue de Ségur 75 007 Paris

14H | ACCUEIL CAFÉ

14H30 - 14H45 | INTRODUCTION

- **Sabine BUIS**, Secrétaire permanente de la Plateforme RSE
- **Pierre VICTORIA**, Président de la Plateforme RSE
- **Cédric AUDENIS**, Commissaire général par intérim de France Stratégie

14H45 - 16H00 | TABLE RONDE

Article 1833 du Code civil ** :
quelle prise en compte des enjeux sociaux et
environnementaux par les entreprises ?

Table ronde animée par **Martin RICHER**,
Fondateur de *Management & RSE* et directeur de l'Executive
master Trajectoires Dirigeants de Sciences Po Paris

Kévin LEVILLAIN, enseignant-chercheur au sein du Centre de
Gestion Scientifique de MINES Paris Tech ; coordonnateur des
travaux de la Chaire Théorie de l'Entreprise – Modèles de
gouvernance & création collective avec Blanche SEGRESTIN

Intervention : lien entre la nouvelle rédaction de l'article 1833 et
ses travaux de recherches portant sur l'objet social étendu de
l'entreprise

Nicole NOTAT, co-auteure du rapport "L'entreprise, objet
d'intérêt collectif" et coordinatrice de l'Observatoire de la
raison d'être

Intervention : lien entre la nouvelle rédaction de l'article 1833 et
le rapport « L'entreprise, objet d'intérêt collectif »
La définition de la raison d'être permet-elle de décliner la prise
en compte des enjeux sociaux et environnementaux définis
dans l'article 1833 ?
Quels sont les principaux enseignements tirés de l'Observatoire
de la raison d'être ?

* Loi PACTE relative à la croissance et la transformation des entreprises du 22 mai 2019

** Article 1833 du Code civil, version en vigueur depuis le 24 mai 2019, modifié par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 169 : « Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés. La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. »

PROGRAMME

Alain SCHNAPPER, Vice-président de la Communauté des entreprises à mission

Intervention : quelles sont les bonnes pratiques inspirantes pour la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux par les entreprises ?

Sylvain MOURA, chef de projet au département économie de France Stratégie

Intervention : évaluation du volet sociétal de la loi PACTE

16H00 - 17H15 | TABLE RONDE

Comment la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) peut-elle favoriser la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux par les entreprises ?

Table ronde animée par **Martin RICHER**, Fondateur de *Management & RSE* et directeur de l'Executive master Trajectoires Dirigeants de Sciences Po Paris

Pascal DURAND, Député européen qui a mené les négociations en tant que rapporteur pour le Parlement européen sur la CSRD

Intervention: construction de la CSRD à l'échelle européenne et définition des critères de durabilité

Eric DUVAUD, directeur des normes de durabilité à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et membre du Sustainability Reporting TEG de l'EFRAG

Intervention : mise en œuvre opérationnelle de la CSRD
La CSRD : frein ou facilitateur à la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux ?

Christelle FORZY, Directrice QHSE et développement durable de la Coopérative Maïsadour

Intervention : mise en œuvre du reporting de durabilité par les coopératives soumises à la CSRD et par celles indirectement concernées dans la chaîne de valeur

Swann BOMMIER, chargé du plaidoyer et des campagnes chez Bloom (sous réserve de confirmation)

Intervention : reporting de durabilité et mesure de la performance globale de l'entreprise

17H15 - 17H30 | CONCLUSION

- Restitution de la synthèse du séminaire
- **Pierre VICTORIA**, Président de la Plateforme RSE

17H30 - 18H00 | COCKTAIL